

Bref compte rendu de la réunion de la CLE du 19 mars 2019

- La CLE a été réunie le 12 mars 2019 et a approuvé le texte final du SAGE révisé et revu par des juristes. Il sera cependant soumis à consultation par les collectivités publiques et en aout (via internet), soumis à enquête publique. Ensuite, le SAGE devrait être adopté définitivement par la CLE en septembre 2019.
- Le périmètre du Sage a été revu, car il n'était pas légitime de prendre comme base la totalité du bassin versant de la rivière alors que certaines communes du rebord nord voient toutes leurs eaux s'infiltrer en raison du relief karstique.
- Certaines règles ont été revues. Le but du SAGE est de protéger la ressource, l'environnement, et les habitants face aux crues sans pour autant figer le territoire. Ainsi, les zones d'expansion de crues restent fermement protégées, mais des exceptions sont prévues, mais très encadrées pour ne pas empêcher des aménagements d'intérêt général.
- Les contrôles règlementaires concernant les rejets de station d'épuration ont été précisés et adaptés aux conditions particulières de la rivière (période d'assec importante).